

des Princes &c. Novemb. 1764. 337

R O M E. Le Saint Siège ayant fait l'acquisition des Biens allodiaux de la Toscane pour la somme de 555000 écus, on a frappé ici 100000 sequins qui doivent actuellement avoir été envoyés à *Vienne*, en premier paiement.

Dans un Consistoire que le Pape tint le 20. Août, le Cardinal Sciarra Colonna, Protecteur des Eglises de France, proposa Mr. Raimond de Durford, Aumônier du Roi Très-Chrétien & Grand-Vicaire de Tours, pour l'Evêché d'*Avanches*; Mr. Jean de la Croix de Castris, Grand-Vicaire d'Alby pour l'Evêché de *Vabres*; & Mr. Louis-Jérôme de Suffren de St. Tropes, Prévôt de la Collégiale de St. Victor à Marseille, pour l'Evêché de *Sisteron*.

Le Prince-Evêque d'Augsbourg étant dans la 66^e. année de son âge, & désirant un Coadjuteur, le Souverain Pontife a accordé au Chapitre de cet Evêché la permission de revêtir de cette dignité le Prince Clement, de Saxe, Evêque de Freylingen & de Ratibonne, à condition que si ce Prince l'accepte, il abdiquera en parvenant à ce nouveau Siège, l'un ou l'autre des deux Evêchés dont il est pourvu. Sa Sainteté a nommé à l'Evêché de *Rieti* l'Abbé de Vita, Chanoine de la Cathédrale de Benevento, & a fait la cérémonie du Sacre du Prélat Paracciani, Archevêque de Fermo & ci-devant Auditeur de Rote, & du Prélat Valenti Archevêque de Cesarée, & nommé Nonce en Suisse.

GENES. Il en est ce que nous avons marqué le mois passé, article de France, de la Convention faite avec la Cour de *Versailles*, pour l'envoi de sept Bataillons de troupes Françaises en *Corse*. Mais ces troupes n'y étant pas encore arrivées, la République fait ce qu'elle peut en
atten-